DAN DRYER A/S

Fiche de données de sécurité

Date de rédaction: 23-01-2017
Version : 01.00/FRA

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Appellation commerciale: Liquide de désinfection

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages recommandés : Désinfection des mains. Substances biocides. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Cette fiche de données de sécurité contient des informations générales sur le produit chimique, mais des consignes spécifiques et des lignes directrices sont indiquées sur l'étiquette du produit et sur la notice.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur: Dan Dryer A/S
Tåsingevej 2
8940 Randers SV
Danemark
Tél: +45 86 41 57 11
E-mail : info@dandryer.fr
WWW: www.dandryer.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 40 05 48 48 (Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification (Règlement (CE) no 1272/2008): Flam. Liq. 2;H225

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

Effets nocifs les plus graves : Liquide et vapeurs très inflammables.
Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Peut provoquer une irritation de l'oeil.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions d'avertissement: Danger

Contient: INCI: ALCOHOL , AQUA, GLYCERIN, ISOPROPYL ALCOHOL, DENATONIUM

BENZOATE. TETRAHYDROXYPROPYL ETHYLENEDIAMINE, ACRYLATES/C10-30 ALKYL ACRYLATE CROSSPOLYMER

Phrases H: Liquide et vapeurs très inflammables.(H225)

Phrases P: Tenir hors de portée des enfants.(P102)
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.(P210)
Éliminer le contenu/récipient dans une décharge, conformément aux dispositions locales en vigueur.(P501-A)

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Numéro d'enregistrement	CAS/ Numéros CE	Substance	CLP-classification (Règlement (CE) no 1272/2008)	w/w%	Rem.
01-211945761	64-17-5-AE	Éthanol	Flam. Liq. 2;H225	50-80	.
0-43-	200-578-6	.	-	.	.
01-211945755	67-63-0-T	Propane-2-ol	Flam. Liq. 2;H225 Eye Irrit. 2;H319	5-10	.
8-25-	200-661-7	.	STOT SE 3;H336	.	.
.	.	.	-	.	.
.	-	Conformément au règlement (CE) n °	.	.	.
.	.	1223/2009 relatif aux produits	.	.	.
.	.	cosmétiques.: INCI: ALCOHOL ,	.	.	.
.	.	AQUA, GLYCERIN, ISOPROPYL	.	.	.
.	.	ALCOHOL, DENATONIUM	.	.	.
.	.	BENZOATE.	.	.	.
.	.	TETRAHYDROXYPROPYL	.	.	.
.	.	ETHYLENEDIAMINE,	.	.	.
.	.	ACRYLATES/C10-30 ALKYL	.	.	.
.	.	ACRYLATE CROSSPOLYMER	.	.	.

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

Autres informations: Toute lettre à la suite du numéro CAS fait référence à un ensemble de données particulières.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Peau: Laver la peau avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Yeux: Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Brûlures: Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau – contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.

Autres informations: En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Peut provoquer une irritation de l'oeil.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut libérer un gaz de combustion toxique contenant du monoxyde de carbone en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant ainsi que des gants résistants aux produits chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Evacuer le personnel qui n'est pas utile. Fournir une bonne ventilation.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède : Le port d'un vêtement protecteur normal équivalent à la norme EN 469 est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser de grandes quantités de résidus concentrés solides ou liquides partir dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression des déperditions et les absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant ininflammable, puis transporter ces déperditions dans des récipients à déchets appropriés. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune exigence spécifique concernant le stockage. Néanmois, le produit doit être stocké à l'abri et hors de portée des enfants. Ne pas exposer à une source de chaleur (par exemple aux rayons du soleil).
Température d'entreposage : -15-20 ˚C.
Conservation : 36 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle:

Composant :	Valeur limite d'exposition	Observations
Éthanol .	VME: 1000, VLE: 5000 ppm VME: 1900, VLE: 9500 mg/m3	- .
Propane-2-ol .	VME: -, VLE: 400 ppm VME: -, VLE: 980 mg/m3	- .

VME : valeurs moyenne d'exposition, VLCT/VLE: valeurs limites d'exposition.

Base légale : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, Juillet 2012.

Méthodes de mesure : Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes avec les limites d'exposition professionnelle en vigueur.

Valeurs DNEL : 64-17-5-AE:
Travailleurs:
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques), 950 mg/m³.
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques), 343 mg/kg.
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aigüe/à court terme – effets locaux), 1900 mg/m³.

	Ensemble de la population: Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques), 87 mg/kg. Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques), 114 mg/m³. Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques), 206 mg/kg. Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition aigüe/à court terme – effets locaux), 950 mg/m³. 67-63-0-T: Travailleurs: Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques), 888 mg/kg. Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques), 500 mg/m³. Ensemble de la population: Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques), 319 mg/kg. Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques), 89 mg/m³. Oral DNEL (exposition par voie orale - exposition à long terme – effets systémiques), 26 mg/kg bw/day.
Valeurs PNEC:	64-17-5-AE: PNEC aqua (eau douce) 0,96 mg/l. PNEC aqua (eau de mer) 0,79 mg/l. PNEC aqua (rejets intermittents) 2,75 mg/l. PNEC soil (sol) 0,63 mg/kg. PNEC sediment (eau douce) 3,6 mg/kg. PNEC sediment (eau de mer) 2,9 mg/l. PNEC STP (installations de traitement des eaux usées) 580 mg/l. 67-63-0-T: PNEC aqua (eau douce) 140,9 mg/l. PNEC aqua (eau de mer) 140,9 mg/l. PNEC aqua (rejets intermittents) 140,9 mg/l. PNEC soil (sol) 25 mg/kg. PNEC sediment (eau douce) 552 mg/kg. PNEC sediment (eau de mer) 552 mg/kg. PNEC STP (installations de traitement des eaux usées) 2251 mg/l.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:	Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.
Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage :	Non exigé.
Equipement de protection individuelle, protection de la peau :	Non exigé.
Equipement de protection individuelle, protection respiratoire :	Non exigé.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat:	Liquide
Couleur:	Sans couleur
Odeur:	Alcool
Seuil olfactif:	Aucune donnée
pH (solution à utiliser):	Aucune donnée
pH (concentré):	7,5

Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée
Point d'éclair:	<21 °C
Taux d'évaporation:	Aucune donnée
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune donnée
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité:	Aucune donnée
Limites supérieures/inférieures limites d'explosivité:	Aucune donnée
Pression de vapeur:	Aucune donnée
Densité de vapeur:	Aucune donnée
Densité relative:	0,85
Solubilité:	Solubilité dans l'eau: Complet
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée
Température de décomposition:	Aucune donnée
Viscosité:	830-1130 mPa*s
Propriétés explosives:	Non explosif
Propriétés comburantes:	Non oxydant.

9.2. Autres informations

Aucune.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

N'est pas réactif.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - par voie orale:	L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une gêne. Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. 64-17-5-AE: Rat: LD50 = 10470 mg/kg (OECD 401) 67-63-0-T: Rat: LD50 = 5840 mg/kg (OECD 401)
Toxicité aiguë - par voie cutanée:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. 67-63-0-T: Lapin: LD50 = 16,4 mg/kg (OECD 402)
Toxicité aiguë - par inhalation:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. 64-17-5-AE: Rat, , 4h: CL50 = 117-125 mg/l (OECD 401) 67-63-0-T: Rat, 6h: CL50 >10000 ppm (OECD 403)
Corrosion/irritation cutanée :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Peut provoquer une irritation de l'oeil. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. 67-63-0-T: Lapin: Irritant: (OECD 405)

Sensibilisation respiratoire ou sensibilisation cutanée :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Propriétés cancérigènes :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité pour la reproduction:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Exposition unique STOT :	Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Exposition répétée STOT :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Danger par aspiration:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Autres effets toxicologiques :	Aucun connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë:

67-63-0-T:
Poisson: Leuciscus idus melanotus: 48hCL50 = 8970-9280 mg/l
Crustacés: Daphnia magna: 24hCL50 = 9715 mg/l
Algues: Scenedesmus quadricauda: 8dTGK = 9715 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Supposé biodégradable.

67-63-0-T: Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation envisagée.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit contient au moins une substance ayant une forte mobilité dans les sols.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de laisser de grandes quantités de résidus concentrés solides ou liquides partir dans les égouts. Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 07 06 99 déchets non spécifiés ailleurs

Solution absorbante/vêtement pollués par le produit:
Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

Une fois nettoyé, l'emballage vide peut être jeté comme déchet recyclable. L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1. Numéro ONU	1987
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Propane-2-ol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4. Groupe d'emballage	II
Numéro d'identification du danger	33
Code tunnel :	D/E
14.5. Dangers pour l'environnement	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).

ADN

14.1. Numéro ONU	1987
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol, Propan-2-ol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
Transport en bateaux-citernes:	Ne s'applique pas.

IMDG

14.1. Numéro ONU	1987
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol, Propan-2-ol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Le produit n'est pas un Marine Pollutant (MP).
Groupe de séparation des matières du code IMDG :	-

ICAO/IATA

14.1. Numéro ONU	1987
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol, Propan-2-ol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Ne s'applique pas.

SECTION 15: Informations réglementaires

Visé par :
Règlement (UE) n ° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.
Règlement (CE) n o 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

d'environnement

Dispositions particulières :	DIRECTIVE 2012/18/UE (Seveso), P5b LIQUIDES INFLAMMABLES: Colonne 2: 50 t, Colonne 3: 200 t. Le numéro de lot et la date d'expiration apparaissent sur le conditionnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Des modifications ont été réalisées dans les paragraphes suivants :	1, 16.
Explication des abréviations :	PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative STOT: Specific Target Organ Toxicity DNEL: Derived No Effect Level PNEC: Predicted No Effect Concentration
Méthode de classification :	Calcul basé sur les dangers de composants connus.
Phrases H:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Formation :	Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.
Autres informations:	Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.